

# **PROCÈS-VERBAL**

**Séance du 11 décembre 2012**

Présidence : M. André CATTIN

**1. Appel : 80 Conseillères et Conseillers sont présents**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Elisabeth RUEY-RAY, Fabienne FREYMOND CANTONE, Stéphanie SCHMUTZ, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : ANGELI Aline, AVANTHAY Théo, CARRON Margaux, DARBRE GUBBINS Florence, DELISLES Alzira, DEMETRIADES Alexandre, DOUSSE Jean-Robert, DUPUIS Pierre-Alain, FRACHEBOURG Jean-Marie, FRANCFORT Pascal, FROIDEVAUX Yves, GRAF Albert, MERMILLIOD Nathalie, PIEREN Taïna, TROLLIET Christine

Absents : BUCHS Patrick, EQUEY Steve, GRAF ZAUGG Marlyse, RUPPRECHT Knut

**2. Approbation de l'ordre du jour**

M. le Président propose une modification de l'ordre du jour, soit l'ajout d'un point 2bis Election d'un 2<sup>ème</sup> scrutateur suppléant au Bureau. En effet, le parti UDC a reçu la démission de Mme Vera CHAPPUIS, dont il donne lecture, et ce parti souhaite repourvoir le siège laissé vacant au sein du Bureau.

L'ordre du jour modifié est accepté à la majorité, 3 avis contraires et 1 abstention.

**2bis. Election d'un scrutateur suppléant au Bureau**

Pour le parti UDC, M. Sacha SOLDINI présente M. Jean-François FÜGLISTER comme 2<sup>ème</sup> scrutateur suppléant. M. Füglistner est élu à une large majorité et 3 abstentions. Il accepte son élection.

**3. Rapport N° 72 concernant le budget 2013. Budget de fonctionnement, crédits d'extensions des Services Industriels et plan d'investissements 2013 – 2016.**

Rapporteur : M. Pierre GIRARD

M. le Président du Conseil ouvre une discussion générale sur le budget, puis le budget sera discuté et voté chapitre par chapitre. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté. Finalement, les extensions des SI seront discutées et votées. Selon les articles 106 alinéa 4 et 114 alinéa 4, une votation finale sur l'ensemble du budget aura lieu à l'issue de la discussion finale.

La discussion générale sur le budget est ouverte.

M. David SAUGY signale que le groupe PLR, après vive discussion, a pris la décision d'accepter le budget. En effet, la majorité du groupe a jugé improductif de refuser le budget deux fois d'affilée. Le budget qui est présenté confirme, s'il y avait encore un doute, l'improductivité d'une telle manœuvre, vu le manque de volonté de la Municipalité de sortir de sa logique de budgets déficitaires. Par cette intervention, ils ne remettent en aucun cas en cause le travail fait par les services communaux, mais plutôt l'absence de volonté de nos dirigeants de définir un cap solide, amenant à une dynamique permettant de pérenniser des finances saines. Aujourd'hui, pour le PLR, la situation est sans appel : il manque à notre ville une politique financière claire et durable permettant aux services communaux d'assurer dans les meilleures conditions les prestations aux citoyens. Comme dit précédemment, le groupe

va accepter le budget mais pas à n'importe quelle condition, car ils doutent de la capacité de la Municipalité à conduire la commune, du moins concernant le volet financier. C'est pourquoi, ils reviendront devant le Conseil, dès le début de l'année prochaine, avec des propositions de mesures qui, bien que coercitives, viseront tout d'abord à guider la Municipalité sur le chemin qui mène à la sagesse financière et à l'orthodoxie budgétaire.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

La discussion est ouverte chapitre par chapitre. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté.

<b>Chapitre 1</b>	<b>Administration générale</b>	
<b>pages 12 à 28</b>	<b>Charges CHF 19'614'300.00</b>	<b>Revenus CHF 3'354'060.00</b>

La discussion est ouverte.

Concernant le compte 173.3114.00 plage, achat de machines, M. Bernhard WILLI signale qu'à plusieurs reprises, il est intervenu au sujet de l'équipement de la plage, sans succès. La plage est beaucoup fréquentée par les Nyonnais. Le plongeur, dont les crédits ont été votés en janvier a du retard, il se demande s'il n'a pas été supprimé. Un engin pour les petits enfants a purement été supprimé. Il s'enquiert de savoir s'il n'est pas possible de trouver environ CHF 8'000.- pour un toboggan. L'année passée, à sa connaissance, la Municipalité a outrepassé ses compétences en achetant pour environ CHF 40'000.- des chaises et tables. Ne peut-t-elle pas faire un effort cette année pour mettre en place un toboggan pour enfants pour la saison 2013. Il se demande s'il doit déposer un postulat pour motiver la Municipalité à équiper la plage aussi pour les enfants, avec tout le travail que cela va représenter pour la Municipalité et ses services.

M. Robert JENEFSKY, au nom du PIN, intervient au sujet du compte 153.3119.00 – Achats d'œuvres d'art pour CHF 90'000.-. Il rappelle que la Municipalité s'est engagée, en son temps, à ne pas mettre ce montant au budget en cas de prévisions budgétaires mauvaises. Quelles qu'en soient les raisons, un déficit de 7 millions n'est pas une bonne prévision. Les mesures d'économies 2010-2011 sont toujours d'actualité. Le préavis 208/2011 stipule : « le montant à disposition est plafonné à CHF 90'000.- par année, quel que soit le nombre de projets prévus » et « selon cette formule, un montant de CHF 90'000.- sera inscrit au budget 2012 sur le compte 153.3119.00 Achat d'œuvres d'art. Ce montant sera reconduit d'année en année si elle donne satisfaction et si les finances communales le permettent. » Il demande donc que soient respectés les engagements de la Municipalité conformément au texte du préavis 208/2011. Cette dernière peut toujours faire appel au Conseil, par voie de préavis, pour le cas d'un achat exceptionnel. En conséquence de quoi, il dépose l'amendement suivant :

- Le montant de CHF 90'000.- à la ligne 153.3119.00 de la page 18 du budget est ramené à CHF 15'000.-

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. Pierre GIRARD signale que cette ligne du budget a été évoquée en COFIN car l'année dernière elle avait déjà été refusée. Toutefois, ils ont entendu que la Municipalité avait la possibilité d'acheter une œuvre d'art spécialement intéressante pour la commune, raison pour laquelle la COFIN n'a pas émis de commentaire particulier sur cette ligne.

M. Philippe GLASSON estime que l'on est dans un grand classique. Chaque fois que l'on peut tirer sur la culture, on y va. Même si c'est pour un petit montant, c'est toujours l'ennemi le plus facile. Il rappelle que ce ne sont pas des achats somptuaires, ce montant ne représentant pas un gâteau très important sur l'ensemble du budget. Il rappelle également que les achats faits sont un support à beaucoup de jeunes artistes dans la ville, de petites œuvres achetées par la commission culturelle qui permettent de faire vivre certains artistes. Il estime primaire de supprimer en premier lieu les achats culturels, car c'est tout un pan de support à de jeunes artistes qui disparaît.

M. le Municipal Claude ULDRY rappelle que ce montant de CHF 75'000.- a été mis suite à un postulat du parti socialiste à propos du pourcent culturel. Si ce postulat avait été suivi, il y aurait des investissements pour des œuvres d'art lors de chaque construction de bâtiments. Le Conseil avait souhaité procéder de manière différente, à savoir mettre un certain montant, CHF 75'000.- dans le budget, ceci évitait des préavis et donnait la compétence à la Municipalité et la commission culturelle pour acheter des œuvres d'art en cours d'année. Il se rappelle également que le Conseil avait demandé de ne pas acheter 4 ou 5 petites œuvres d'art simplement pour dépenser la somme, mais plutôt une œuvre plus importante. Effectivement, cette année, la Municipalité a l'occasion d'acheter une œuvre d'art majeure pour la ville de Nyon, une représentation de la ville d'un peintre mondialement connu. Cette œuvre a un certain prix et le service de la culture a fait un gros effort pour trouver des mécènes. A ce jour 45% du financement a été trouvé de cette façon, malheureusement il se peut que l'on doive utiliser le budget sur 2 ans et que la somme dépasse les CHF 15'000.-. Il demande dès lors de rejeter l'amendement.

M. Joël TAWIL trouve le débat surnaturel. Le Conseil a accepté l'augmentation du budget consacré à l'achat d'œuvres d'art, pour autant que les finances le permettent. Il pense qu'un certain nombre de Conseillers se sont basés là-dessus pour accepter cette proposition et il estime que ce serait aller à l'encontre de ces Conseillers que de changer de politique aujourd'hui.

M. le Municipal Olivier MAYOR remercie M. le Municipal des Finances de s'engager pour la culture. Il a vu l'importance de l'achat de cette œuvre absolument majeure. Il s'agit d'une œuvre du peintre Johan Barthold Jongkind, un pré-impressionniste, un des maîtres de Van Gogh, qui est passé à Nyon et a peint trois tableaux de la ville, dont un est à vendre, et qui a été proposé à la ville. Il signale également que ce budget est une des missions essentielles de la culture, soit son rôle de soutien aux artistes, comme le mentionnait M. Glasson. Le budget doit permettre à l'administration de remplir ses missions et ses prestations. Il rappelle que la culture a pour mission la conservation, l'encouragement à la création et la mise en valeur du patrimoine pour l'attractivité de notre ville. On doit également encourager l'art contemporain, notamment par cette ligne budgétaire. Toute notre culture et notre histoire sont fondées sur des gens qui ont su investir dans la culture. Il demande de consacrer 0,4% du budget à ces achats et donc de refuser cet amendement.

La parole n'est plus demandée, la discussion sur l'amendement est close.

Au vote, le conseil accepte l'amendement de M. Robert JENEFSKY par 36 oui, 34 non et 4 abstentions.

Le chapitre 1, amendé, est accepté par 46 oui, 29 non et 2 abstentions.

<b>Chapitre 2</b>	<b>Finances</b>		
<b>Pages 29 à 32</b>	<b>Charges CHF 32'698'486.00</b>	<b>Revenus CHF 96'757'944.00</b>	

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chapitre 2 est considéré comme accepté.

<b>Chapitre 3</b>	<b>Domaines et bâtiments</b>		
<b>Pages 33 à 46</b>	<b>Charges CHF 12'484'450.00</b>	<b>Revenus CHF 3'571'360.00</b>	

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chapitre 3 est considéré comme accepté.

<b>Chapitre 4</b>	<b>Travaux et environnement</b>		
<b>Pages 47 à 57</b>	<b>Charges CHF 19'206'078.00</b>	<b>Revenus CHF 11'241'744.00</b>	

La discussion est ouverte.

M. Régis JOLY pense que, lorsqu'il faut réaliser une activité, il y a deux choix qui s'offrent : « faire » ou « faire faire ». Ces dernières années, les services communaux ont souvent expliqué avoir recours à des mandataires externes par manque de ressources en interne. En soi, il s'agit d'une démarche logique qu'il soutient, même si le Conseil a préféré allouer plus de ressources à l'administration. Ensuite, il a été expliqué que le budget ne tient pas compte des dernières décisions de l'Assemblée, notamment celles concernant lesdites ressources votées avec le préavis N° 59. Dès lors, on peut imaginer que les décisions de « faire » ou « faire faire », et les montants d'honoraires correspondant à la seconde option, n'ont pas non plus été adaptés. Par conséquent, et afin d'y remédier, il propose l'amendement suivant :

- Pour refléter les nouvelles dotations en personnel des services communaux, les comptes 420.3185.02 (honoraires et frais juridiques), 430.3185.00 et 460.3185.00 (honoraires, frais d'étude), aux pages 48, 49 et 55 du budget, sont diminués de respectivement CHF 40'000.-, CHF 60'000.- et CHF 70'000.-, soit une réduction totale de CHF 170'000.- à faire valoir sur l'excédent de charges au budget 2013 de CHF 7'197'972.-

En détail, cela donne :

<u>Compte</u>	<u>Montant</u>	<u>Correction</u>	<u>Nouveau montant</u>
420.3185.02	40'000.-	- 40'000.-	0
430.3185.00	60'000.-	- 60'000.-	0
460.3185.00	70'000.-	- 70'000.-	0

Soit une réduction totale de CHF 170'000.- à faire valoir sur le résultat final, soit :

Excédent de charges au budget 2013 initial (tel que présenté dans le préavis N° 72) :

CHF 7'197'972.-

Nouvel excédent de charges au budget 2013 amendé :

CHF 7'027'972.-

La discussion sur l'amendement est ouverte.

Mme Bernadette NELISSEN est étonnée car il y a trois Conseillers PLR au sein de la COFIN, il y a eu 7 ou 8 séances lors desquelles ils ont souvent été absents et elle estime que ce genre de discussion doit préalablement avoir lieu en COFIN.

M. Christian PUHR a l'impression que l'on est en train de dériver de l'objet de la séance, à savoir la discussion sur le budget. Il se souvient avoir demandé au canton jusqu'à quel point les Conseillers pouvaient amender les comptes. La réponse étant qu'il n'est pas souhaitable que le Conseil amende des postes à quatre chiffres. Cela a déjà été fait pour l'achat de biens culturels et en ce moment on est en train de dériver dans les petits comptes qui ne sont pas de la compétence du Conseil. Il aurait fallu que les partis discutent en leur sein des amendements qu'ils souhaitent apporter et les communiquent à la COFIN. Il doute fort qu'il soit légitime d'amender ces postes à quatre chiffres.

M. Pierre GIRARD ne partage pas forcément le point de vue de M. Puhr, dans le sens où l'on donne une ligne directrice à Municipalité. Concernant la réduction au service de l'urbanisme il pense que la Municipalité avait justifié cette dépense par rapport à la complexité des tâches liées aux recours. Il faut bien admettre que lors de la séance de la COFIN le préavis N° 59 n'était pas encore voté. Il peut dès lors comprendre cette demande. Par rapport au réseau routier, la somme de CHF 60'000.- est prévue, comme cité dans le rapport, pour une étude du passage du Nyon-St-Cergue au niveau de la RDU. Elle sera faite dans le cadre du Conseil Régional. Enfin, pour les égouts, il s'agit d'une étude sur les micropolluants.

M. Jacques HANHART n'est pas d'accord avec l'affirmation de M. Puhr. En effet, souvent il est dit que l'on peut intervenir sur le budget dans lequel des idées fortes sont généralement données. Il s'étonne encore sur la réponse du président de la COFIN au sujet de la RDU, car

il lui semble avoir voté la participation pour un responsable du projet, d'une part et d'un autre côté on demande de financer une partie de l'étude. Il souhaite savoir qui paie quoi dans ce projet, la commune, la région ou le canton. Il pense que l'on va payer deux fois et souhaite des éclaircissements.

Mme Jessica JACCOUD trouve scandaleux que des points discutés largement en COFIN avec des questions soulevées par des commissaires, auxquelles la Municipalité, les chefs de services et le service des finances ont donné des réponses claires et distinctes, relevées dans le rapport, fassent autant polémique ce soir. Elle estime que le groupe PLR aurait pu consulter avec un peu plus d'égard ses Conseillers de la COFIN qui auraient amené des réponses détaillées et auraient pu soulever ces propos à la commission. Elle trouve que l'on est dans une politique d'épicerie.

M. Bernhard WILLI est également surpris de l'affirmation de M. Puhr, car les Conseillers ne reçoivent le rapport sur le budget que 10 jours avant la séance et la COFIN a déjà tout discuté. Si l'on doit passer par la COFIN pour discuter, il exige d'avoir le rapport plus tôt.

M. Régis JOLY signale qu'il n'a pas posé de question, il a signalé qu'il n'était pas d'accord avec ces trois dépenses proposées.

M. Christian PUHR rappelle, une fois encore, que l'on peut amender les postes à trois chiffres, mais pas ceux à quatre chiffres. On entre dans l'opérationnel qui est de la compétence de la Municipalité.

M. Pierre GIRARD précise, concernant la RDU, que la ville paie plus que le Conseil Régional, car elle est sur notre territoire. Au sujet de l'amendement, il souhaiterait avoir l'avis de la Municipalité.

M. le Municipal Claude ULDRY donne quelques réponses. Il rappelle que le chef de projet est pour la RDU, or là il s'agit de savoir si le Nyon-St-Cergue passera dessus ou dessous. La commune ne paie que 25% des frais, le Conseil Régional, certaines communes et le Nyon-St-Cergue participent aussi aux frais. Cela n'a rien à voir avec le chef de projet. Ensuite, il relève que ce qui est demandé dans l'amendement est une réduction des comptes 3185, en partant du principe que le Conseil a accordé plus d'EPT, soit plus de ressources humaines. Or, il ne pense pas que l'on peut simplifier la chose ainsi. S'il y a plus d'EPT demandés par la Municipalité c'est qu'il y a plus de projets, mais il est toujours nécessaire de donner certaines tâches à l'extérieur, cela a été expliqué de nombreuses fois. Il y a 1,2 millions de francs dans le compte 3185 pour toute la ville, soit environ CHF 98'000.- en 2012 et 2013. Si l'on enlève environ CHF 200'000.- cela signifie que le Conseil accorde d'un côté des EPT supplémentaires et de l'autre il fait une diminution de ressources données à l'extérieur.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, en complément, précise qu'il ne faut pas confondre le travail qui peut être fait par des collaborateurs et les mandats extérieurs. Cela signifierait que les mandats ont été attribués jusque là pour pallier à un manque d'effectif, ce qui est rarement le cas. Il précise encore qu'il faut le temps, après la votation du préavis N° 59, d'engager un juriste, et que jusque là, il y a un grand nombre d'oppositions à traiter. Des délais doivent être respectés. Il faut aussi savoir aussi qu'un certain nombre d'études doivent de toute façon être faites à l'extérieur et que figure aussi une part pour des imprévus qui sont là pour permettre, parfois, d'agir dans l'urgence. Enfin, soit on a un budget tel que demandé, qui est une autorisation de dépenser et non une obligation, qui permet de faire face, soit on limite le montant au plus juste et dans ce cas, la Municipalité sera obligée de faire des crédits complémentaires. Il pense qu'il s'agit d'une fausse analyse et il demande au Conseil de refuser cet amendement.

M. le Président donne ensuite lecture de différents mails échangés entre le président de la COFIN et une personne de l'autorité de surveillance des finances cantonales. Ils indiquent qu'il est possible de modifier les comptes à trois chiffres, qu'il est possible, mais peu recommandé, de demander une diminution de charges en pourcent, libre à la Municipalité de choisir où. Enfin, il est signalé qu'un amendement peut se faire sur un compte à deux ou trois chiffres, mais jamais à quatre chiffres.

Suite à cela, M. Grégory DURAND demande dès lors de revenir sur le vote de l'amendement précédent.

M. David SAUGY demande une suspension de séance pour que le Président débattre avec les chefs de groupe.

M. Gregory DURAND signale qu'il s'agit du déroulement de la séance et que ce n'est pas aux chefs de groupe de décider, mais au Bureau du Conseil de décider.

La séance est suspendue 5 minutes pour permettre au Bureau de prendre une décision.

A l'issue de cette suspension, M. le Président donne les explications suivantes sur les amendements possibles :

Les amendements demandés portent sur des lignes totales et sont autorisés. Ce qui est en revanche interdit, c'est la modification de tous les 3185, par exemple, car cela touche différents chapitres. (*Explications détaillées en annexe*)

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil refuse l'amendement Joly par 39 non, 37 oui et 3 abstentions.

Au vote, le Conseil accepte le chapitre 4 par 48 oui, 26 non et 1 abstention.

<b>Chapitre 5</b> <b>Pages 58 à 63</b>	<b>Instruction publique et cultes</b> <b>Charges 2'092'460.00</b>	<b>Revenus CHF 1'234'319.00</b>
---	--	---------------------------------

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chapitre 5 est considéré comme accepté.

<b>Chapitre 6</b> <b>Pages 64 à 70</b>	<b>Police</b> <b>Charges CHF 14'860'485.00</b>	<b>Revenus CHF 7'183'720.00</b>
---	---	---------------------------------

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chapitre 6 est considéré comme accepté.

<b>Chapitre 7</b> <b>Pages 71 à 78</b>	<b>Affaires Sociales</b> <b>Charges CHF 35'845'964.00</b>	<b>Revenus CHF 3'786'970.00</b>
---	--	---------------------------------

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chapitre 7 est considéré comme accepté.

<b>Chapitre 8</b> <b>Pages 79 à 84</b>	<b>Services Industriels</b> <b>Charges CHF 43'257'786.00</b>	<b>Revenus CHF 45'731'920.00</b>
---	---	----------------------------------

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chapitre 8 est considéré comme accepté.

**Crédits d'extensions des Services Industriels**  
**Pages 89 à 92 pour un montant de CHF 4'040'000.00**

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB intervient au sujet des crédits d'extension des SI concernant la station de gaz naturel GNC. Il rappelle que cette station a déjà été mise au budget 2012 en première instance puis retirée sous la pression pour la deuxième version du budget. Pour mémoire, le Conseil a accordé, en 2006, un crédit de CHF 325'000.- pour la construction d'une station GNC dans le cadre du préavis N° 6. Le Conseil n'a jamais eu de retour d'information sur la performance liée à cette première station GNC. Dès lors, et avant d'accorder n'importe quel crédit, il prie la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

- Quel est le bilan financier de la station ? Le plan financier de 2006 promettait une exploitation bénéficiaire à partir de 2010, les perspectives de développement étaient alors assez aléatoires et mériteraient d'être vérifiées.
- A ce jour, le plan financier est-il rigoureusement suivi ?
- Depuis 2006, une station est ouverte chez Emil Frey et il serait intéressant de connaître la profondeur du gouffre financier. A combien se monte la perte totale depuis le début de l'exploitation ?
- Quelle est la situation entre la subvention promise par Gaznat, l'amortissement de l'investissement, la convention qui règle le modèle économique, ainsi que les prestations de chacun des partenaires dans la réalisation et l'exploitation de la station de gaz ?
- Emil Frey est rémunéré par un montant annuel fixe pour la mise à disposition de l'emplacement pour les installations. Quel est ce montant ?
- Quel est le bilan du préavis N°6/2006 et pour quelles raisons n'est-il pas encore bouclé ?
- La station Avia à Signy est actuellement en transformation, les travaux pour la nouvelle installation ne sont-ils pas déjà en cours ?
- Pourquoi construire une nouvelle station à gaz et pourquoi pas une station de recharge électrique ?

Cela fait trop de questions ouvertes pour permettre l'octroi de ce crédit. Pour un investissement de cette sorte, il s'agit d'un choix politique qui doit passer par la voie d'un préavis, ce qui permettra d'analyser clairement en commission, si le besoin d'une telle installation est pertinent. Pour toutes ces raisons, il propose l'amendement suivant :

- Le crédit de CHF 390'000.- pour la construction d'une 2<sup>ème</sup> station de GNC sur le site Avia à Signy est supprimé du budget des extensions prévues des Services Industriels. Le total des crédits d'extensions pour le service du gaz se monte à CHF 484'000.-

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS n'est pas à même de répondre quant au bilan financier exact de la station, par contre, à la question de savoir pourquoi l'année passée la station avait été retirée du budget, c'est que les travaux ont été repoussés. Les travaux sont en cours mais la commune n'a rien commencé. Par contre, si ce crédit dans le budget est refusé, le délai sera beaucoup trop court pour passer par un préavis et il ne sera plus possible de faire la station GNC sur ce site. Ce site a été choisi pour sa proximité de l'autoroute et parce que beaucoup de voitures roulent avec le gaz. La conduite haute pression du gaz passant également à proximité, cela donne un autre avantage. Le Conseil doit être conscient qu'en acceptant cet amendement, il n'y aura jamais de station GNC à cet endroit, le train aura passé, ce qui serait regrettable.

M. Jacques HANHART s'étonne de cette réponse. Le projet a été retiré l'année passée, ce qui signifie qu'il avait une année pour déposer un préavis plutôt que de passer par le budget 2013. Quant à la station GNC de Champ-Colin, un montant de CHF 69'000.- figure au budget, ce qu'il suppose, sont les pertes annuelles de cette installation. Il demande au Conseil s'il veut continuer à perdre une telle somme chaque année. Il demande de suivre la proposition de M. Colomb.

M. Jacky COLOMB fait remarquer que la plupart des gens qui roulent au gaz sont conscients que les stations sont rares et donc ils possèdent une liste des endroits et doivent connaître la station Emil Frey. De plus, lorsque M. le Municipal prétend que le train sera passé et que l'on ne pourra plus la faire à Signy, il a des doutes, car la station a pu être faite à Champ-Colin après la construction de la station service.

La parole n'est plus demandée, la discussion sur l'amendement est close.



Au vote, le Conseil refuse l'amendement par 42 non et 36 oui.

Au vote, les crédits d'extensions sont acceptés par 60 oui, 15 non et 2 abstentions.

La discussion générale finale sur le budget est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 61 oui, 10 non et 8 abstentions :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Ville pour l'année 2013 dont les totaux se présentent comme suit:

Charges : CHF 179'985'009.-

Revenus : CHF 172'862'037.-

**Excédent des charges : CHF 7'122'972.-**

2. d'accorder à la Municipalité les montants relatifs aux extensions des Services Industriels pour l'année 2013, soit :

Service des eaux CHF 1'488'000.-

Service de l'électricité  
et de l'éclairage public CHF 1'628'000.-

Service du gaz CHF 924'000.-

**Total des extensions CHF 4'040'000.-**

La participation des tiers et subventions viendront en déduction de ce montant.

Ces montants seront portés en augmentation du capital de dotation des Services Industriels et amortissables selon les règlements en usage pour chacun des secteurs concernés.

3. de prendre acte du plan d'investissements 2013-2016.

#### **4. Divers**

Mme Doris ULDRY signale que dans La Côte du jour, le directeur de l'hôpital de Nyon a indiqué qu'il va construire son parking en 2013 « sans l'appui financier de la ville de Nyon ». Elle pense que l'on aura dès lors pas de parking et souhaite que la Municipalité puisse quand même revoir sa copie et prendre contact avec les promoteurs de Nyon-Marans.

A 21h. 35, M. le Président lève la séance et souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

### **CONSEIL COMMUNAL DE NYON**

Le Président :

André CATTIN

La secrétaire :

Nathalie VUILLE

Annexe : Explications sur les possibilités d'amendements au budget